

MODALITES D'ADMISSION DES ETUDIANTS  
en Master mention Métiers de l'Enseignement, l'Éducation et de la Formation 2<sup>nd</sup> degré

ARTS PLASTIQUES

**1- SELECTION A L'ENTREE EN M1:**

Les candidat.e.s seront admis.e.s à intégrer la formation dans la limite des places disponibles aux conditions suivantes :

- Participer à la campagne de candidatures
- Renvoyer un dossier complet
- Avoir un projet personnel ou professionnel cohérent avec la formation envisagée (lettre de motivation).
- Etre titulaire au minimum d'une licence arts plastiques ou diplôme équivalent DNAP Arts plastiques.

**ATTENTION : Les étudiant.e.s diplômé.e.s d'une licence d'arts appliqués, d'histoire de l'art, de lettres, de langues, de sciences humaines, de sciences de l'éducation, de médiation culturelle et de communication, des arts du spectacle et autres DNAP ou DNSEP doivent fournir un texte de présentation de la démarche artistique et un dossier de productions plastiques.** (les modalités de dépôts seront précisées ultérieurement).

**2- CANDIDATURES M2 :**

En vue de leur admission en 2<sup>e</sup> année de master, les étudiants inscrits en 1<sup>re</sup> année de master MEEF 2<sup>nd</sup> degré ARTS PLASTIQUES à l'ESPE Centre Val de Loire en 2017-2018 devront confirmer leur intention de poursuivre en master MEEF 2<sup>nd</sup> degré ARTS PLASTIQUES en 2018-2019 directement auprès du centre de formation de BOURGES par mail avant le 13 juillet 2018 (scolarite.bourges.espe@univ-orleans.fr). L'admission en 2<sup>e</sup> année ne sera prononcée qu'à l'issue de la validation de la 1<sup>re</sup> année par le jury du master.

Les autres candidatures doivent faire l'objet d'une demande d'inscription en ligne via e-candidat (lien sur notre site internet)

**3. CALENDRIER**

La campagne de candidature 2018-2019 se déroulera en ligne via l'application e-candidat. Le lien sera accessible via notre site internet : <http://www.univ-orleans.fr/espe>

Du 12 avril 9h au 16 mai 17h.

Le dossier à télécharger en fin de saisie est à envoyer, accompagné des pièces justificatives :  
l'ESPE CENTRE DE FORMATION DE BOURGES  
au service de scolarité  
rue Emile Hilaire Amagat  
Pôle Lahitolle

**DATE LIMITE ENVOI DOSSIERS : 25 mai 2018 (date de la poste faisant foi).**

**4. ADMISSION**

Les admissions seront prononcées (par mail) après avis de la commission pédagogique :

- à titre définitif pour les candidat.e.s qui rempliront les conditions,
- ou à titre conditionnel (\*\*) sous réserve de l'obtention du diplôme requis ou de la validation d'acquis ou des places disponibles.

*(\*\*)Les candidat.e.s affecté.e.s à titre conditionnel devront fournir au service des études de l'ESPE le justificatif d'obtention du diplôme en cours en vue d'une affectation à titre définitif. En cas de non respect de cette procédure, ils-elles ne seront pas autorisé.e.s à s'inscrire en master.*

**5.- INSCRIPTION ADMINISTRATIVE ET PAIEMENT DES DROITS :**

A l'issue de la campagne, les étudiant.es autorisé.e.s à intégrer la formation (M1 ou M2) devront effectuer leur inscription administrative selon le calendrier des inscriptions administratives de l'université d'Orléans auprès du centre de formation.